

AVIS DE CONCOURS

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement d'adjoints des cadres hospitaliers

NOR : SJS0840178V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier régional d'Orléans (Loiret), en application du 2° de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir deux postes d'adjoint des cadres hospitaliers, branche gestion financière, vacants dans les établissements suivants :

- hôpital local de Sully-sur-Loire : un poste ;
- maison départementale de retraite de Villecante : un poste.

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 7-2° du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs, les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics au 1^{er} janvier 2008.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur général du centre hospitalier régional, 1, rue Porte-Madeleine, BP 2439, 45032 Orléans Cedex 1, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.